

CHRONO DU FIUM'ORBU	ATTESTATION LIMITEUR DE VITESSE	Version: A Référence: FO131
------------------------	---------------------------------	--------------------------------

ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : CHRONO DU FIUM'ORBU

Adresse : ZI Migliacciaro 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO ()

Je soussigné(e), LANNOT Damien, technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 3474),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmée à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRC Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE

VEHICULE

- Client facturé : [REDACTED]

- Utilisateur : [REDACTED]

- Marque : RENAULT

- Catégorie : N3G

- Numéro de série (VIN) : VF634HPA000000121

- Immatriculation (VRN) : AR-145-AR

- Kilométrage au départ de l'atelier : 312746 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 27-02-2026

Fait le : 28-02-2025

à : PRUNELLI DI FIUMORBO

Signature du technicien :

CHRONO DU FIUM'ORBU
RN 498 CASAMOZZA
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO
Téléphone : 04 45 48 19 76
Siret : 809 603 985 00019